



COMMUNIQUE DE PRESSE
19 décembre 2011

LE GROUPE APICIL PROPOSE UN NOUVEAU SERVICE A SES ASSURES

Le 28 septembre dernier, le Groupe APICIL a signé une convention de partenariat exclusif avec OBIZ Concept, société spécialisée dans les domaines du sport et du bien-être.

Pourquoi ce partenariat ?

C'est l'opportunité pour APICIL, après la sortie du livre blanc sur la santé au travail, de réaffirmer toute l'importance et le bien fondé d' « être acteur de sa santé » :

- en proposant à ses assurés d'accéder à **un panel géolocalisé d'activités liées au sport, au bien-être et à toutes autres formes de prestations consacrées à la santé,**
- en accompagnant chaque entreprise cliente dans sa démarche de « **santé au travail** ».

Ainsi, APICIL démontre qu'il va au-delà d'une simple relation contractuelle, mais qu'il agit également pour la « **promotion** » de la santé en général.

Pour qui ?

Tout assuré santé du Groupe APICIL et tous ses bénéficiaires (conjoint, enfants) peuvent profiter de ce service.

Quand ?

Du 19 au 31 décembre, l'ensemble des assurés santé APICIL recevra leur nouvelle carte de tiers payant **Actil** sur laquelle figurera le logo APICIL Obiz Pass. Un dépliant d'information sera également joint au courrier. Grâce à cette carte, ils accéderont gratuitement aux services proposés par Obiz.



Comment ?

C'est très simple et cela se déroule en 3 étapes.

Etape 1

En se connectant sur www.apicil.com ou sur www.obiz.fr. Ainsi, l'assuré peut accéder à toute l'information utile pour pouvoir bénéficier des services proposés. Une application Iphone est disponible gratuitement sur apple store dans la catégorie santé et forme.

Il dispose alors d'un univers d'activités pour tous, en lien avec :

- le sport, le handisport,
- les médecines douces (naturopathe – ostéopathe – psychomotricien – phytothérapeute...),
- le développement personnel (coaching – sophrologie – relaxation – aide au bilan de compétence et au retour à l'emploi...)
- les services santé (nutritionniste – tabacologue...)
- l'enfance (massages bébés, centres de loisirs...)
- la détente (spa – hammam)

Etape 2

Il présente sa carte Actil « logotée » APICIL Obiz Pass chez le partenaire sélectionné.

Etape 3

Il bénéficie alors de réductions sur la prestation proposée. Jusqu'à – 60 % sur certaines activités !

PJ : document adressé à l'ensemble des assurés et visuels de la carte de tiers payant

Le Groupe APICIL en quelques chiffres

Le Groupe APICIL, créé en 1938, est l'un des premiers groupes français de protection sociale, leader dans la région Rhône-Alpes et 4^{ème} groupe national.

- Près de 1 300 collaborateurs sur toute la France,
- Plus de 1,47 million d'adhérents dont 569 305 retraités, 48 893 entreprises en retraite complémentaire, 828 000 personnes et 30 000 entreprises en assurance,
- 2,569 milliards d'euros de cotisations encaissées,
- 1,52 milliard d'allocations versées,
- 20 millions d'euros consacrés au mécénat social en 2010.

Service presse : Agence EMC
Christelle Cimetière ou Marion Puel
Tel : 04 72 19 69 36
ccimetiere@agence-emc.com

Communication Groupe APICIL
Nathalie Gateau
nathalie.gateau@apicil.com

